

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 MARS 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 09 MARS, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 03 mars 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Annie MARAIS, André LANDREAU, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Sabrina BURON, Cédric JEGOU.

POUVOIRS :

Annie MARAIS donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Robert JABOUILLE,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Hassen SFAR,
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Mallory PEYRONAUD,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS,
Cédric JEGOU donne pouvoir à Louis-Adrien DELARUE.

MEMBRE ABSENT :

Jean Leopold SIWE-NANA.

Monsieur Robert LECOCQ a été nommé secrétaire de séance

N° 2023-014- Budget primitif 2023 Foyer Soleil

Le budget primitif de l'exercice 2023 de la résidence autonomie Foyer Soleil vous est présenté avec la reprise des résultats antérieurs de fonctionnement pour un montant de 102.872,35€ (excédent) et du déficit d'investissement pour 11.020,97€ dont 1289,45 € de reports).

Toutefois, le résultat de fonctionnement reporté devra couvrir le déficit de la section d'investissement reports inclus (11.020,97€).

Ainsi, les sommes de ces résultats de clôture seront portées en recettes sur le compte 002 pour un montant de 91.851,38€ (résultat de fonctionnement reporté) et en dépenses pour un montant de 9731,52€ sur le compte 001 (déficit d'investissement reporté).

Les inscriptions proposées au titre du budget primitif 2023 s'élèvent globalement en dépenses et recettes à 368.500,00 € :

- Investissement 28.500,00 € (dont 1289,45 de dépenses reportées)
- Fonctionnement 340.000,00 €.

Section de fonctionnement

La section se répartit de la manière suivante :

dépenses de fonctionnement	340 000,00	charges générales	226 000,00
charges générales	226 000,00	téléphone	4 000,00
charges de personnel	97 020,97	frais de structure	7 000,00
amortissements	7 768,48	eau/assain/élect	58 000,00
provisions créances	500,00	petit équipement	30 000,00
virement à l'invest	8 710,55	contrôles	17 000,00
		animation	8 000,00
		frais d'entretien	20 000,00
		locations et charges	82 000,00

L'équilibre de la section est assuré par les recettes de fonctionnement provisionnées à hauteur de :

- 233.148,62€ au titre du remboursement des loyers, charges et services¹,
- 15.000€ au titre du remboursement du CCAS pour l'utilisation des locaux
- 91.851,38€ au titre de la reprise du résultat antérieur (déduction faite du financement du déficit d'investissement et des crédits de report).

La section d'investissement s'équilibre à un montant de 28.500,00€ et concerne en dépenses :

Au titre des dépenses nouvelles :

- L'acquisition de divers équipements pour 16.768,48 € dont 1289,45€ de reports
- le reversement de cautions pour 2.000,00€,
- la reprise du déficit antérieur pour 9731,52 €.

L'équilibre de la section est assuré par un virement de la section de fonctionnement de 8710.55€, les amortissements à hauteur de 7768,48 € et une écriture de 11.020,97€ au titre d'excédent de fonctionnement capitalisé.

La répartition par chapitre se décompose de la manière suivante :

BP 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT			
dépenses		recettes	
chapitre	montant	chapitre	montant
001 déficit d'investissement reporté	9731,52	021 virement sect° fonct	8710,55
		10 excédent fonct capitalisé	11.020,97
21 immobilisations corporelles	16.768,48	040 amortissements	7768,48
16 Cautions	2000	16 cautions	1000,00
Total	28.500,00		28.500,00

BP 2023 - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
dépenses		recettes	
chapitre	montant	chapitre	montant
011 charges générales	226.000,00€	002 excédent fonctionnement	91.851,38€
012 charges de personnel	97.020,97€	70 produits des services	56.000,00€
		75 autres produits	192.148,62€
023 virement à la sect° d'invest	8710,55€		
68 Provisions pour créances douteuses	500,00€		
042 amortissements	7768,48€		
Total	340.000,00€		340.000,00€
total général	368.500,00		368.500,00

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2023 de la résidence autonomie Foyer Soleil pour un montant de 340 000 € en section de fonctionnement et 28 500 € en investissement.

Fait et délibéré en mairie, le 09 mars 2023.

Le maire,



François NEBOUT